



Le règlement de fonctionnement du transport scolaire mis en place par Ile-de-France Mobilités notamment en matière de tarification prévoit que l'accès à ce service doit être facilité pour les élèves dont les besoins en matière de déplacements sont considérés prioritaires : c'est à dire à 3km ou plus de l'établissement scolaire sauf en cas d'obligation d'emprunter un cheminement reconnu « dangereux » (sans trottoir et/ou sans passage piéton et/ou sans éclairage public)

On distingue ainsi 2 catégories d'élèves :

- **l'élève « éligible »** à la subvention d'IDF Mobilités : domicilié à 3km ou plus ou empruntant un circuit reconnu « dangereux »
- **l'élève « non éligible »** à la subvention d'IDF Mobilités : domicilié à moins de 3km

### A titre d'information : TARIFS fixés par Ile-de-France Mobilités 2022/2023

Catégorie de l'élève	Coût de la carte Scol'R	Participation IDF mobilité	Subvention Conseil Départemental	A payer par l'usager
Pass Junior « éligible » (- 11 ans au 31/12/2022)	882.30 €	858.30 €	0,00 €	24.00 €
Pass Junior « non éligible » (- 11 ans au 31/12/2022)	882.30 €	0,00 €	195,00 €	687.30 €
Elèves éligible (+ de 3 kms ou circuit dangereux)	882.30 €	573.80 €	195,00 €	113.50 €
Elève non éligible (- de 3 kms)	882.30 €	0,00 €	195,00 €	687.30 €

## Tarifs 2022/2023 adoptés par le SIRÉ

(Délibération n° 2022.15 du 20 juin 2022)

- Le tarif est conditionné par la distance à plus ou moins de 3kms de l'arrêt fréquenté / établissement scolaire
- L'arrêt fréquenté est déterminé par la distance la plus proche de l'adresse de résidence de la famille.

**Tarif 1** : Pass Junior élève **éligible** de moins de 11 ans au 31/12/2022 : 24.00 €

**Tarif 2** : Distance de l'arrêt sup. ou égale à 3 km ou circuit dangereux : 113.50 €

**Tarif 3** : Distance de l'arrêt inférieur à 3km élève non éligible quelque-soit l'âge : 228.00 €

### RÉPARTITION FINANCIÈRE 2022/2023 POUR LE GROUPE SCOLAIRE MADELEINE VERNET

Arrêts	Coût de la carte Scol'R	Participation IDF mobilité	Subvention Conseil départemental	Participation SIRÉ	Participation famille
Chauffour/Liserettes/La Villeneuve/Bois de l'Aulne/Canada	882.30 €	663.30 €	195,00 €	0,00 €	24.00 €
Ligneux/Gare SNCF/Moulin à Vent/Pinceloup/Le Fourneau	882.30 €	0.00€	195,00 €	459.30 €	228.00 €

### RÉPARTITION FINANCIÈRE 2022/2023 POUR LE COLLÈGE BENJAMIN FRANKLIN

Arrêts	Distance	Coût de la carte Scol'R	Participation IDF mobilité	Subvention Conseil Départemental	Participation SIRÉ	Participation famille
<b>Collégiens éligibles de moins de 11 ans au 31/12</b>		882.30 €	663.30 €	195.00 €	0.00 €	24.00 €
Canada	4,0km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Bois de l'Aulne	3,5km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
La Fontaine Lubin	3,5km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Elisabethville - Place Mal. Juin	3,5km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
La Villeneuve	3,0km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Elisabethville - Bout du Monde (circuit dangereux)	2,5km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Chauffour (circuit dangereux)	2,5km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Les Liserettes (circuit dangereux)	2,5km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Velannes - Le Fourneau (circuit dangereux)	2,0km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Velannes - Pinceloup (circuit dangereux)	2,0km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Velannes - Moulin à Vent (circuit dangereux)	2,0km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Les Biches (circuit dangereux)	1,2km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Saint Martin (circuit dangereux)	0,7km	882.30 €	573.80 €	195,00 €	0,00 €	113.50 €
Gare SNCF (sauf extra-muros 113.50€)	1,6km	882.30 €	0.00 €	195,00 €	459.30 €	228.00 €
Les Ligneux	1,6km	882.30 €	0.00 €	195,00 €	459.30 €	228.00 €
Libération	1,9km	882.30 €	0.00 €	195,00 €	459.30 €	228.00 €
Place Grimblot	2,5km	882.30 €	0.00 €	195,00 €	459.30 €	228.00 €

**Tarif dégressif pour les fratries** : 1<sup>er</sup> enfant ⇒ Plein tarif / 2<sup>ème</sup> enfant ⇒ 60 % du tarif applicable à l'élève / 3<sup>ème</sup> enfant et plus ⇒ 40 % du tarif du tarif applicable à (aux) l'élève(s)

**Frais de duplicata de carte** : à partir du 2<sup>ème</sup> duplicata pour un même usager : 20.00€

**En l'absence d'annulation demandée au plus tard le 14/10/2022, le coût de l'abonnement est dû. Toute inscription sera facturée pour l'année complète quelque-soit la date d'inscription. Pas de prorata possible.**